



Jacqueline GOURAULT

Vice-présidente du Sénat
Sénatrice de Loir-et-Cher
Conseillère municipale et communautaire de la Chaussée Saint-Victor

LA LETTRE

ÉDITO

Octobre 2016

© Eric Robert



Au Sénat, la semaine dernière, deux propositions de lois (PPL), déposées par des sénateurs, sont venues corriger les dernières lois sur les collectivités locales.

Une autre PPL, toujours d'origine sénatoriale, relative à l'urbanisme, la construction et l'aménagement, vient également d'être votée en première lecture par le Sénat, ce mercredi. Elle aura aussi des conséquences directes sur les collectivités.

Sur le terrain, la mise en place des schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI) s'est faite de manière plus ou moins consensuelle selon les territoires.

Il a cependant souvent été démontré, avec l'expérience, que des adaptations à la marge étaient nécessaires, voire qu'il était urgent de combler des vides juridiques, ce qui était le cas en l'espèce avec les

deux derniers textes adoptés relatifs aux collectivités locales.

La proposition de loi sur les communes nouvelles était en effet la bienvenue puisqu'elle fixe notamment les règles de désignation des prochains délégués sénatoriaux pour ces territoires en pleine réorganisation.

Nous savons que les collectivités ont besoin de stabilité législative. Mais les sénateurs, à l'écoute de leur terrain, ont aussi le devoir de proposer des modifications des textes en vigueur, uniquement dans un but : faciliter la gouvernance de nos intercommunalités et préserver l'action publique de nos communes.

La newsletter de ce mois-ci reprend donc en détail tous ces ajustements.

Bonne lecture !

AU SÉNAT

Communes nouvelles : fin du vide juridique



Je suis intervenue en séance, au Sénat, mardi 25 octobre 2016, sur la proposition de loi tendant à permettre **le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle**, examinée en deuxième lecture.

Comme en première lecture, j'ai salué l'apport indispensable de cette PPL qui vient combler un vide juridique et permettre l'organisation des prochaines élections sénatoriales pour toutes les communes nouvelles.

Toutes ces dispositions sont nécessaires et viennent compléter de manière intelligente celles de la loi de 2015 relative à « l'amélioration du régime de la

commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes ».

Dans un contexte de contraintes financières sans précédent, la commune nouvelle peut effectivement répondre à certaines difficultés.

J'ai un seul regret à formuler, la suppression de l'obligation d'indemnisation des maires au taux maximum pour les communes de moins de 1.000 habitants : j'avais en effet défendu l'indemnisation obligatoire des maires des petites communes, sur demande des associations d'élus locaux, lors de l'examen de sa PPL, co-déposée avec le sénateur Sueur, sur l'exercice du mandat local.

Certes le principe est maintenu, mais le risque de pressions exercées sur les maires demeure. Cette loi est définitivement votée.



Le Sénat a adopté mercredi en première lecture ma proposition de loi destinée à faciliter la mise en place et le fonctionnement des intercommunalités. Le texte, dont je suis co-auteur avec le Sénateur Mathieu Darnaud, doit renforcer l'égalité des collectivités et faciliter l'évolution des périmètres intercommunaux en garantissant à toutes les intercommunalités de France de pouvoir procéder à une répartition des sièges entre communes sur la base d'un accord local.

J'ai rappelé au cours de la discussion que l'impact des difficultés d'application de la loi NOTRe sur les collectivités locales sur le terrain n'avait pas été pleinement mesuré. Il y a quelques adaptations à faire. Ce texte

s'inscrit comme un ajustement plutôt que comme une modification supplémentaire. Cette proposition de loi permettra le déblocage de nombreuses situations locales.

Le texte aligne par ailleurs le régime des communautés de communes sur celui des autres statuts d'intercommunalités en matière d'indemnisation des conseillers communautaires délégués.

Pour qu'il entre en vigueur, il faut qu'il soit également voté dans les mêmes termes par l'Assemblée nationale.

LIRE LA SUITE

Situation des orthophonistes en milieu hospitalier



J'ai interpellé le gouvernement le 11 octobre dernier lors de la séance de questions orales au gouvernement sur la situation des orthophonistes en milieu hospitalier.

J'ai soulevé le problème récurrent rencontré dans de nombreux territoires : la désertification des postes d'orthophonistes par manque d'attractivité, en particulier en milieu hospitalier.

Les orthophonistes ont un diplôme reconnu depuis 2013 à bac +5, niveau master, mais les salaires sont aujourd'hui à un niveau bac +2, le gouvernement n'envisageant qu'un nivellement à bac +3.

La révision des grilles salariales devient urgente car la disparition des orthophonistes du paysage hospitalier, une réalité, dégrade l'égalité d'accès aux soins des patients.

Face à la réponse du gouvernement qui m'a paru insuffisante, j'ai rappelé que l'autorisation d'exercer une activité mixte, en milieu hospitalier et dans le privé, ce que préconise le gouvernement, n'est pas une réponse au déficit de rémunération dans le milieu hospitalier. Si nous voulons garder nos orthophonistes en milieu hospitalier, il faut que leur niveau de rémunération concorde avec leur niveau de formation.

Simplification du droit de l'urbanisme



Mercredi 2 novembre dernier, le Sénat a adopté, en première lecture, la proposition de loi portant accélération des procédures et stabilisation du droit de l'urbanisme, de la construction et de l'aménagement.

Déposé par les sénateurs François Calvet et Marc Daunis, ce texte reprend notamment des mesures issues du rapport intitulé "Droit de l'urbanisme et de la construction : l'urgence de simplifier", réalisé au nom de la délégation aux collectivités territoriales du Sénat.

Cette PPL s'inspire aussi du groupe de travail sur la simplification législative du droit de l'urbanisme, de la construction et des sols, cette thématique étant en réalité le but premier du texte.

Fruit d'un travail transpartisan et répondant aux préoccupations du terrain, cette proposition de loi a ainsi fait l'unanimité.

Le FNADT en cours de relance



Le 21 septembre dernier, mon collègue centriste, le sénateur Bernard DELCROS, a publié un rapport pour relancer le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT). Il préconise de s'appuyer sur les nouveaux contrats de ruralité.

Il propose dix nouvelles orientations à même de clarifier cet outil, de l'adapter aux évolutions territoriales et de lui permettre d'agir plus efficacement en faveur du développement des territoires ruraux. Ce fonds est l'un des instruments financiers de l'Etat mis au service de la politique d'aménagement du territoire. Or, depuis dix ans, il est en baisse constante et son cadre juridique est devenu obsolète. Il est donc nécessaire de donner une nouvelle

impulsion à ce Fonds, synonyme de second souffle pour les territoires ruraux.

Les propositions du rapport devraient être reprises dans le projet de loi de finances pour 2017.

LIRE LA SUITE

Congrès de l'ADCF à Strasbourg

© Lionel Pagès



Durant les deux jours de leur congrès annuel les présidents des intercommunalités de France ont longuement débattu des conditions de réussite des réformes territoriales en cours et du dialogue à construire avec les nouvelles régions dans les domaines du développement économique, de l'aménagement du territoire, de l'environnement et des mobilités.

Je suis intervenue lors du forum institutions dans une table ronde qui avait pour sujet « Comment s'élargir sans s'éloigner ? »

L'AdCF a officialisé la composition de ses délégations régionales et défini leur feuille de route dans le cadre de la préparation du schéma régional de développement économique (SRDE-II), de sa mise en œuvre en 2017, puis

des futurs schémas régionaux d'aménagement et de développement durable (SRADDET). Actuellement engagée dans un cycle de rencontres régionales sur les questions économiques, l'AdCF programmera de nouveaux « tours de France » l'an prochain.

Tout en étant fortement engagés dans la préparation des nombreuses fusions de communautés prévues pour la fin de l'année, qui concernent 2 communautés sur 3, les élus intercommunaux souhaitent pouvoir se recentrer dans la deuxième partie de leur mandat sur leurs projets de territoires et les politiques publiques pour les mettre en œuvre. Ils veulent en premier lieu prendre une part active au redressement économique du pays, redressement dont ils savent que dépendra la dynamique future de leurs propres ressources. Ils souhaitent tout mettre en œuvre pour relancer des programmes d'investissement ambitieux, centrés sur des priorités stratégiques (logement, immobilier d'entreprises, très haut débit, efficacité énergétique...) en accentuant leurs efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement ; efforts reconnus par la Cour des Comptes dans son récent rapport.

Les présidents d'intercommunalités (communautés et métropoles) souhaitent également, en lien étroit avec les maires et les équipes municipales, renforcer la compréhension des réformes territoriales par les Français.

L'AdCF souhaite à cet effet contribuer, avec ses partenaires, au nécessaire effort d'explication au grand public de l'intercommunalité et de son mode de fonctionnement. « Nous ne voulons pas que l'intercommunalité ne soit évoquée que lors des polémiques sur les dépenses publiques locales. Il faut maintenant dresser un bilan de tout ce qu'elle a apporté de positif depuis vingt ans à nos communes et à nos concitoyens. Il faut mieux nous faire connaître » a déclaré le président de l'AdCF Charles-Eric Lemaignan, président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

En clôture de ses deux journées, l'AdCF a également décidé de faire de la « transition numérique » un chantier central des futurs projets de territoires.

— EN LOIR— ET— CHER —

Nouvelle rue des écoles à Areines

© Nouvelle République



Nicole Jeantheau, Maire d'Areines nous a reçus dans sa commune le samedi 1er octobre dernier pour l'inauguration de la rue des écoles. Ce qui devait être une simple réfection du bitume est devenu une vraie rénovation de rue, avec l'enfouissement des réseaux, la réfection des réseaux d'eau, un gros chantier de voirie dont tous les administrés se réjouissent.

Inauguration de l'agence Blois Gare de Pôle Emploi



Opérationnelle depuis le 18 décembre, l'agence Pôle Emploi vient d'être inaugurée en présence des élus et des représentants du monde économique. L'agence Blois-Gare, située au cœur de l'îlot Ducoux, regroupe les services de l'agence de Blois Racine et ceux du mail Clouseau. Cette nouvelle agence apporte un vrai confort de travail pour les agents et d'accueil pour les demandeurs d'emploi.

Création de Veuzain-sur-Loire

© Mairie de Veuves



Pierre Olaya, Maire d'Onzain et Nicole Le Bellu, Maire de Veuves, ont signé le 1er Octobre dernier l'acte de naissance de la commune nouvelle Veuzain sur Loire. Les deux communes collaborent ensemble depuis de nombreuses années et les habitants ont été consultés pour le choix du nom de cette nouvelle collectivité. Depuis longtemps les communes du canton d'Herbault travaillent ensemble et cette coopération ne fait que concrétiser ce désir de faire fructifier des projets ambitieux pour le territoire.

De nouveaux locaux à la Banque Alimentaire



La Banque alimentaire bénéficie de nouveaux locaux rue André Boulle. En effet, des bâtiments modulables viennent d'être installés sur le site afin d'y installer la logistique et les bureaux de l'association. Françoise Poisson Présidente de l'Association blésoise a rappelé qu'en Loir-et-Cher, la Banque Alimentaire distribue 884 000 repas à plus de 10 000 bénéficiaires pour la collecte, tout cela faisant l'équivalent de 61 tonnes de denrées. Cette nouvelle installation va optimiser les conditions de travail des bénévoles qui oeuvrent au bien-être de tous les bénéficiaires.

Déviations de Cellettes



Nous étions très nombreux autour de Michel Contour Maire de la commune et Conseiller départemental à assister à l'inauguration de la déviation de Cellettes le dimanche 16 octobre dernier. Une foule immense a pris possession de la route et mesuré l'ampleur des travaux de ce projet mûri depuis plus de trente ans. Les travaux auront duré cinq ans, pour un coût de 23 millions d'euros pour le Conseil départemental. Cette chaleureuse journée a permis à tous les participants de s'approprier la route, à pied, en roller, en vélo, jusqu'à 17h, heure officielle d'ouverture de la déviation, longue de 3,4 km, aux automobilistes.

Inauguration du City Stade à la Ferté Imbault

© Nouvelle République



Les communes de notre département se dotent de plus en plus souvent d'infrastructures sportives au service des jeunes et des enfants. De nombreux terrains multisports sont ainsi construits. C'est le cas à la Ferté-Imbault, où à l'invitation d'Isabelle Gassel, Maire de la commune, Vice-Présidente du Conseil départemental, nous avons inauguré un nouveau city stade. J'ai soutenu financièrement ce projet afin de permettre aux plus jeunes de profiter facilement d'un grand nombre d'activités sportives en milieu rural. Ainsi, on peut y pratiquer le basket, le football, le volley ou le tennis, avec en plus une belle aire de jeux.

© Nouvelle République



profession.

L'assemblée générale de la fédération du bâtiment a eu lieu jeudi 6 octobre dernier au château de Beauregard. Le constat de tous est que la tendance est à la reprise même si cela reste encore incertain en Loir-et-Cher. Henri Lasnier Président de la Fédération, a fait état d'indicateurs nationaux positifs, même s'il déplore que la loi el Komri n'annonce pas d'allègement du coût du travail, ni l'assouplissement souhaité de la durée hebdomadaire du travail pour les apprentis, rappelant que Blois dispose d'un pôle d'excellence exemplaire. Nous avons assisté à la conférence hors normes d'Hervé Gougeon, dont l'humour et l'esprit ont séduit tout l'auditoire. « Ses chemins de la réussite » thème de sa conférence ont redonné le sourire à toute la

Les élus à l'écoute des agriculteurs



La FDSEA et les JA 41 ont souhaité nous rencontrer pour nous alerter sur les dispositions de plusieurs textes lourds de conséquences pour la filière agricole.

Le 7 octobre, j'étais aux côtés de Denys Robiliard et Maurice Leroy pour m'entretenir avec Florent Leprêtre et Camille Lecomte au sujet de plusieurs dossiers très sensibles :

Le financement des retraites complémentaires obligatoires, les zones défavorisées simples et les conséquences des nouvelles règles d'utilisation des produits phytosanitaires. Sur ce dernier sujet, un projet d'arrêté est en préparation, qui permettrait de reconnaître les EPI portables pour l'application de produits phytosanitaires et de réduire la largeur des

dispositifs végétalisés permanents. La mise en place des zones non traitées de 20 à 50 mètres le long des points d'eau, des zones non cultivées adjacentes et des zones d'habitations aurait un impact très important sur les exploitations agricoles.

Une autre réunion a d'ores et déjà été organisée par Monsieur le Préfet sur ce sujet.

CONTACT

Au Sénat

Anne-Caroline Berthet
15 rue de Vaugirard
75291 Paris Cedex 06
Tel : 01 42 34 27 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Site : jgourault.fr
Facebook :
facebook.com/pages/Jacqueline-Gourault

Permanence parlementaire

Marie-Béatrice Loiselet
Mairie Place Etienne Regnier
41260 La Chaussée Saint-Victor
Tel : 02 54 55 40 41
E-mail : j.gourault@senat.fr

Twitter : @j_gourault

www.udi-uc-senat.fr